

Je m'insurge contre cet état de choses. Il est scandaleux de voir les cultivateurs aux prises avec la pluie l'été, et la bureaucratie l'hiver.

C'est à se demander s'il ne faudrait pas créer un ghetto pour les cultivateurs de l'Est, du moins si le gouvernement fédéral continue à les considérer comme des citoyens de deuxième classe en s'intéressant à eux seulement lorsqu'il est temps de considérer leurs profits pour fins d'impôt.

Monsieur le président, le Crédit social réclame le respect de la personne humaine; on en a justement un cas ici: celui des cultivateurs, de ces travailleurs agricoles qui constituent la base de notre économie et qu'on ne reconnaît pas à leur juste valeur par snobisme ou parce que ce n'est pas payant pour les gros financiers.

Monsieur le président, le gouvernement commence à prendre au sérieux les réformes préconisées par le Crédit social depuis plus de 30 ans. Lorsque le gouvernement commence à parler d'un revenu minimum garanti, je suis d'accord, et le parti dont j'ai l'honneur d'être membre l'est aussi. Même s'il ne s'agit que d'une partie de la population, c'est un début, et il est louable de penser enfin à une partie de la collectivité. Bientôt, ce sera le système monétaire qu'on mettra au service de la collectivité, et non pas seulement au service des gros financiers.

C'est à ce moment, et à ce moment seulement, qu'on parlera de démocratie véritable parce que si, présentement, la démocratie parlementaire existe, on ne connaît pas vraiment la démocratie économique. La démocratie sera économique quand tous les Canadiens seront de véritables actionnaires de leur pays, comme cela se passe dans l'entreprise privée.

En conséquence, monsieur le président, je présente, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard), le sous-amendement suivant:

Que l'amendement principal soit amendé en substituant les mots après «de Votre Excellence,» et en les remplaçant par ce qui suit:

«n'aient pas proposé les réformes du Crédit Social nécessaires pour garantir un revenu minimum annuel à tous les Canadiens, entre autres la pension de vieillesse à 60 ans.»

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député propose un amendement au sujet duquel j'ai des doutes très sérieux, pour ce qui est de la procédure. Mais avant de décider la question, je suis prêt à entendre les commentaires, les recommandations ou les avis de mes honorables collègues de la Chambre. L'amendement se lit comme il suit:

Que l'amendement principal soit amendé en substituant les mots après «de Votre Excellence,» et en les remplaçant par ce qui suit:

«n'aient pas proposé les réformes du Crédit Social nécessaires pour garantir un revenu minimum annuel à tous les Canadiens, entre autres la pension de vieillesse à 60 ans.»

La question devant la Chambre serait donc la suivante: Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas proposé les réformes du Crédit Social nécessaires pour garantir un revenu minimum annuel...

A mon sens, il s'agit évidemment d'un nouvel amendement, et non d'un sous-amendement. Comme je l'ai dit, je serais heureux d'entendre les commentaires que les honorables députés voudront bien faire pour me permettre de trancher la question de la recevabilité de cette proposition d'amendement.

• (1750)

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, nous avons proposé un sous-amendement dans le but d'apporter quelque chose de positif à l'amendement présenté par le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), qui ne veut

#### L'Adresse—M. Portelance

presque rien dire. Il s'agit de quelque chose de tout simplement négatif, tandis que le sous-amendement que nous proposons apporte au moins quelque chose de positif.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il d'autres commentaires? Je soupçonne que l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen) se lève pour signaler à la présidence que l'amendement n'est pas recevable. S'il tentait toutefois de me convaincre que la motion est recevable, je serai disposé à l'écouter. Autrement, je suis prêt à rendre une décision.

A mon sens, il n'y a pas de doute, au point de vue procédure, que l'amendement proposé par l'honorable député constitue une question entièrement nouvelle. Il ne vise pas à préciser la substance de l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), mais tend plutôt à y substituer une proposition entièrement nouvelle.

La motion de l'honorable député aurait été recevable sous forme de motion principale, et non comme motion secondaire tendant à se greffer à une motion dont la Chambre est déjà saisie. Pour cette raison, je regrette de dire à l'honorable député que sa motion n'est pas recevable comme sous-amendement.

**M. Arthur Portelance (Gamelin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord m'associer aux autres députés pour vous féliciter de votre réélection comme représentant de la circonscription de Stormont-Dundas. Je suis certain que vos électeurs sont aussi satisfaits de vos services et de votre compétence à les représenter pour la cinquième fois à la Chambre que tous les députés de la Chambre des communes le sont de constater que votre réélection comme Orateur fut unanime. Votre expérience passée, votre jugement et votre compétence au cours des législatures antérieures justifient pleinement que vous occupiez le poste d'Orateur.

J'aimerais aussi féliciter l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) de sa nomination comme président des comités pléniers. Ce poste aussi important sera comblé, j'en suis certain, par un homme qui mérite la confiance et la coopération de tous les députés. L'honorable député d'Halifax-East Hants a toujours agi, à ma connaissance, avec objectivité, soit à la Chambre des communes ou aux comités, lorsqu'il parlait au nom de son parti.

Monsieur l'Orateur, deux autres députés méritent aussi des félicitations. Je féliciterai d'abord l'honorable député de Nipissing (M. Blais), motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, qui nous a fait connaître sa circonscription d'une manière si imagée que je me ferai un plaisir de la visiter, répondant ainsi à son invitation.

J'offre aussi mes félicitations à l'honorable député de Lachine (M. Blaker) qui agissait comme motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il nous a fait connaître l'histoire de la circonscription de Lachine. Bien qu'il n'ait pas parlé du massacre de Lachine, il aurait peut-être pu parler du massacre du 30 octobre dernier, alors qu'il infligeait une raclée magistrale à son adversaire conservateur progressiste.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi féliciter tous les honorables députés, nouveaux et anciens, qui sont maintenant élus à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône propose plusieurs nouvelles mesures, toutes aussi importantes les unes que les autres, que ce soit dans les domaines social,